

Motion de l'intersyndicale des retraité.e.s d'Eure-et-Loir

à Monsieur le Président de la République,

sous couvert de Monsieur le Préfet d'Eure-et-Loir

Aujourd'hui 24 octobre 2023, partout en France pour rattraper le pouvoir d'achat perdu, les retraité.e.s revendiquent haut et fort, lors de rassemblements et de manifestations, à Paris, au plus proche de Matignon, à Chartres devant la Préfecture :

10 % immédiatement et des négociations pour rattraper le pouvoir d'achat perdu !

La pauvreté s'étend dans la population pendant que les privilégiés de la fortune accumulent de gigantesques profits. À rebours de la tendance mondiale, la France se distingue par une hausse de son nombre de millionnaires tandis que la richesse des ménages a reculé de 3,8 % en termes réels.

Ce ne sont pas les 5,2% d'augmentation des pensions en-deçà de l'inflation qui vont améliorer notre pouvoir d'achat. Bien au contraire !

Les pensions sont des salaires continués, droit acquis par les salarié.e.s au cours de leur vie de travail. Les pouvoirs en place veulent les transformer en une simple allocation. Leur revalorisation, relevant alors de choix budgétaires ne serait plus automatique.

Le pouvoir d'achat des retraité-es ne cesse d'être amputé. Derniers exemples :

- Au 1er janvier 2018, le taux de la CSG a augmenté de 1,7 point (+ 25 % !) et, malgré une inflation à 1,8 %, aucune revalorisation n'est intervenue.
- En 2019, avec une inflation de 1,3 %, le gouvernement a procédé à une « revalorisation » de 0,3 %.
- Au 1er janvier 2020, les pensions brutes inférieures à 2 000 euros ont augmenté de 1 %, les autres de 0,3 %.
- Au 1er janvier 2021, après une inflation évaluée à 0,5% pour l'année 2020 et de nombreuses actions revendicatives, toutes les pensions brutes ont augmenté de 0,4 %.
- Pour une inflation de 1,6 % en 2021, la revalorisation des pensions n'a été que de 1,1 % en janvier 2022,
- Pour une inflation de 5,9 % en 2022 une revalorisation de 4 % en juillet et de 0,8% en janvier 2023.

Tout cela parce que le gouvernement refuse d'appliquer la loi (article L161-25 du code de la Sécurité sociale) qui stipule que les pensions doivent être revalorisées au niveau de l'inflation.

L'augmentation plus forte depuis deux ans des produits de première nécessité et des dépenses incompressibles pénalise d'autant plus les retraités et les plus précaires pour qui ces achats essentiels représentent la plus grande part de leurs dépenses.

Forte augmentation aussi pour la santé : la Sécurité sociale est de plus en plus remise en cause et remplacée par la complémentaire santé qui se voit confier les prothèses auditives et les lunettes. Cette complémentaire devient indispensable mais coûte de plus en plus cher et augmente avec l'âge. Une augmentation des tarifs de 10 % est déjà prévue pour 2024 !

Alors, une augmentation des pensions de 5,2% en janvier ? Décidément non ! Le compte n'y est pas.

Les inégalités augmentent, c'est un choix politique. Augmenter les pensions et retraites, c'est possible.